



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 132194

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conclusions d'un pré-rapport de la Cour des comptes qui montre pour la première fois l'injustice de la répartition des moyens d'enseignement sur le territoire. Ce travail inédit dévoile ligne après ligne comment l'État donne plus à ceux qui ont déjà plus et moins à ceux qui cumulent tous les risques de réussir moins bien. Au terme de cette lecture, les journalistes qui ont eu accès au pré-rapport disent : « En France, on sait où sont les élèves défavorisés, mais on ferme les yeux sur cette donnée lors de l'allocation des moyens ». Il lui demande s'il partage cette opinion et si non, comment il explique que pour la rentrée 2011, Créteil, qui gagnait 3 836 élèves dans le second degré, a perdu 426 postes, quand l'académie de Paris, qui gagnait, elle, 1 000 élèves, a obtenu 20 emplois de plus. Il lui demande en outre s'il trouve cette situation juste.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132194

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3136

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)